

## Influencer le marché... s'il existe!

**Après la taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles, l'Office fédéral de l'énergie suggère un étiquetage pour distinguer les bâtiments économes en énergie. Il s'agit d'influencer les mécanismes du marché dans la bonne direction. Mais la mécanique de l'offre et de la demande de logements est sérieusement grippée.**

**L**a lutte contre le réchauffement de la planète impose de réduire en priorité la consommation de produits pétroliers. Il n'est pas question de rationnement. Nous ne sommes pas en économie de guerre. Le dérèglement du climat n'est pas - pas encore - une menace mortelle. La Suisse libérale préfère influencer le marché en renchérissant les hydrocarbures. Elle a admis, il y a sept ans déjà, le principe d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>. Le lobby pétrolier et celui de l'automobile sont parvenus à écarter la taxe au profit du centime climatique. Reste la taxation des combustibles qui sont responsables de plus de la moitié des émissions de gaz carbonique. Une solution de compromis devrait passer devant le parlement en fin d'année. Mais avant même que ce projet soit sous toit, l'Office fédéral de l'énergie suggère une nouvelle mesure incitative. La Confédération crée un certificat énergétique pour les bâtiments analogue à l'étiquetage sur la consommation de courant des appareils électroménagers. Le marché devient plus transparent. En lisant l'étiquette énergétique, l'acheteur, comme le loca-

taire, sait plus précisément ce qu'il devra payer pour son chauffage ou son eau chaude. Les promoteurs et les propriétaires ont donc un intérêt direct à offrir sur le marché des locaux économes en énergie. Un tel système existe déjà dans le canton de Zoug. Les bâtiments sont classés de A, comme as de la sobriété, à G, comme gouffre à énergie.

Les mécanismes d'orientation ou de transparence du marché sont probablement efficaces, pour autant que le marché existe. Au vu d'une facture durablement salée de mazout, le propriétaire d'une maison individuelle sera attentif à l'isolation de son bâtiment et au réglage de son installation de chauffage. De même l'acheteur d'un logement sera intéressé par son certificat énergétique. La situation est toute différente pour le locataire. Le marché, le mécanisme de l'offre et la demande, ne fonctionne pas pour lui. Il paie les frais de chauffage, mais c'est le propriétaire qui décide des investissements d'assainissement de son bâtiment. Celui qui paie ne commande pas.

(at) Suite de l'article à la page 2

### Sommaire

La recherche scientifique sur les changements climatiques subit des pressions multiples qui en ébranlent la crédibilité.  
*page 2*

La Commission des questions conjoncturelles abuse de son mandat quand elle réclame davantage de concurrence dans le domaine de la santé.  
*page 4*

La protection de la sphère privée doit devenir un sujet de débat public.  
*page 5*

La longue marche sans relais des gitans suisses vers la reconnaissance de leur identité.  
*page 6*

### Loterie romande

Voilà une réussite commune des cantons romands qui suscite la convoitise et dérange outre-Sarine. Car il se pourrait bien que le fameux «Graben» soit effectivement la ligne de partage entre les partisans de la Loterie Romande et ses envieux détracteurs, qui se recrutent les uns et les autres dans tous les partis et horizons fédéraux.

*Edito page 3*

# Climat de recherche

**T**rop tard. La fonte des glaces polaires prédite par les modèles climatiques pour 2100 a lieu maintenant, annonce un certain Michael Schlesinger dans *Science* du 13 octobre 2006. Pourquoi n'avons-nous rien vu? La faute en reviendrait à l'incapacité des scientifiques à rejeter un mauvais modèle obtenu par consensus, à maintenir l'«apprentissage négatif» contre un modèle dominant. Il y a des précédents à l'image du trou d'ozone qui avait été «mal» modélisé pendant longtemps - jusqu'à la panique.

Paradoxalement les journaux, radios et TV critiquent presque quotidiennement les modèles officiels du réchauffement climatique provoqué par l'homme. Par esprit d'équité, les médias dévouent le même espace à une vision acceptée par 95% des chercheurs qu'à celle partagée par quelques individus. Impossible ensuite de se faire une opinion. La science n'est pas utilisée ici pour proposer des solutions, mais pour repousser à plus tard des actions nécessaires. Les chercheurs climatiques devraient disposer de lieux sereins ou s'élaborent de nouvelles vues d'en-

semble qui petit à petit peuvent faire évoluer les modèles en place. Le récent Forum des savoirs de Montana en est un exemple.

La recherche scientifique se retrouve de plus en plus instrumentalisée et contractualisée par les conséquences conjointes de trois évolutions: le besoin croissant en expertise scientifique pour la mise en œuvre des politiques publiques (intrusion de la science dans la politique), la puissante fonction de légitimation de la science pour la politique (politisation de la science) et l'identification de la science comme facteur clé pour le développement social et économique (société de la connaissance).

Est-ce que la recherche scientifique est encore perçue comme une aventure, comme le règne de la curiosité? Elle est certainement menacée par la tendance d'en faire un simple instrument d'études des risques. Les programmes de recherche demandés par le parlement en matière de communications, d'OGM ou de nanotechnologie ne visent pas la découverte de nouvelles propriétés ou produits, mais sont des demandes d'études des risques de ces nouvelles technologies.

Entre manipulation - les avis scientifiques minoritaires sont utilisés pour l'inaction - et freinage - on veut concentrer l'effort de recherche sur la prudence et l'analyse de risque - reste l'approche rafraîchissante des ingénieurs: «une solution est possible». Deux exemples. Le premier concerne l'Agence internationale de l'énergie qui publie un rapport affirmant que l'adoption généralisée des systèmes d'éclairage les plus efficaces réduirait la facture de 10%, soit plus que l'apport aujourd'hui en énergies solaire et éolienne.

Le deuxième renvoie à une multinationale du béton, responsable à elle seule de plus d'émissions de gaz à effet de serre que la Suisse, qui vise une réduction de 20% de ses émissions de carbone d'ici à 2010 (deux fois l'effort demandé par le Protocole de Kyoto) en recourant, pour la cuisson du ciment, aux boues séchées des stations d'épuration. ge

G. Haefliger, «Contractualisation de la recherche», *Ordres et désordres de l'esprit gestionnaires*, Réalités sociales, 2006. *Science*, 13 octobre 2006.

## Suite de la première page

# Economies d'énergie

De plus, la pénurie durable de logement ne permet pas au locataire d'être exigeant. Il ne changera pas d'appartement à cause d'une facture élevée de frais de chauffage. S'il est à la recherche d'un nouveau logement, il prendra celui qui est disponible et non le mieux isolé certifié par l'étiquetage énergétique.

La loi fédérale sur l'énergie donne un pouvoir réglementaire direct pour imposer des économies de combustibles. Les cantons ont le droit d'imposer

des normes de construction pour les bâtiments neufs et les réfections lourdes. Mais l'effet est limité à une faible part du parc immobilier. Sans oublier que les normes sont souvent ignorées. Ainsi, dans le canton de Vaud, 60% des projets mis à l'enquête ne respectent pas la réglementation cantonale. Les sanctions prévues par la loi vaudoise seront, nous dit-on, appliquées avec rigueur. Pour renforcer l'effet réglementaire, les Verts demandent, par motion, d'inscrire dans la loi

fédérale les normes pour la consommation d'énergie dans les nouveaux bâtiments.

L'incitation à l'assainissement des bâtiments reste nécessaire pour tous les cas non couverts par les normes impératives. Doris Leuthard suggère de modifier le droit du bail pour permettre aux propriétaires de répercuter sur les loyers la totalité des frais de transformation. L'Office fédéral de l'énergie propose d'affecter une partie de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au subventionnement à l'assainissement

des bâtiments. Pour y parvenir, il faudrait modifier la loi puisque, selon le texte actuel, la taxe doit être neutre et son produit intégralement restitué aux usagers. Nous n'en sommes pas là. Le parlement croit encore à l'efficacité des mesures volontaires. Une fragile majorité semble se prononcer pour une mise en vigueur conditionnelle de la taxe. On voit mal comment trouver une majorité en faveur d'une modification de la loi sur le CO<sub>2</sub> avec menace de référendum. at

# Le milliard

Difficile de se battre sur deux fronts, à l'extérieur et à l'intérieur, de négocier avec l'Union européenne puis d'affronter les référendaires nationaux. A Bruxelles, les diplomates suisses, tenaces et pingres, avaient intérêt à présenter notre contribution au soutien des nouveaux pays membres dans le meilleur emballage cadeau. D'où la formule du milliard qui sonne rond et riche. Mais aujourd'hui, où il faut persuader le peuple suisse, la même connotation - un milliard, c'est fabuleux - joue contre les défenseurs du projet d'aide aux pays de l'Est. Pourquoi, pour eux, tant d'argent?

Il faut donc déconnoter ce milliard, c'est-à-dire le dégonfler. C'est beaucoup moins que l'effort consenti par l'Union européenne, elle-même, et moins que celui de la Norvège qui n'est pas membre de l'Union. Et encore les comparaisons sont calculées sur la base d'un milliard payé en cinq ans. Mais le Conseil fédéral pense que les paiements s'étaleront

sur dix ans. L'enjeu est donc de cent millions qui doivent être mis en regard du budget fédéral qui tourne autour de 50 milliards.

Il faut rappeler que, si nous étions membres de l'UE, nous en serions par tête d'habitant le plus gros contributeur, ayant à payer quelque trois milliards annuels. Cette «cotisation» est considérée comme le plus gros obstacle à l'adhésion. Pour l'instant nous en faisons l'économie. Et qu'est-ce que cent millions comparés à ce qui devrait être notre contribution? Si nous refusons ce premier obstacle, cette barre si basse, comment imaginer que nous affrontions les haies et les oxers de l'adhésion?

Le refus du milliard nous fera encourir des représailles et des rétorsions de l'UE. On peut le craindre. Mais plus redoutable serait la démonstration de notre incapacité à nous situer dans un ensemble dont nous sommes partie prenante. Ce qui ne peut signifier que: partie prenante et donnante. *ag*

## La surreprésentation cantonale

La Conférence des cantons (CdC) se renforce. Son bureau a été élargi à 9-11 membres ce qui permet d'y associer les représentants des grandes conférences (santé, assurances sociales, instruction publique, etc.) On connaît aussi l'intention de la CdC d'acheter à Berne une maison, où siègera son secrétariat, celui des conférences sectorielles et qui sera le lieu permanent des conférences plénières. Vitalité fédéraliste.

Mais on rappellera une fois encore que la part des petits cantons est institutionnellement trop belle. A la conférence plénière de la CdC, chaque canton dispose d'une voix. Le Conseil des Etats met tous les cantons sur pied d'égalité, chacun deux représentants. Et enfin la proportionnelle, appliquée pour l'élection du Conseil national, est faussée car les cantons sont la circonscription électorale et beaucoup sont trop petits pour que la proportionnelle y joue selon les critères qu'a définis la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Une réforme constitutionnelle s'impose si l'on veut éviter une tension croissante entre les pôles économiques et les régions périphériques.

Quand donc les responsables politiques mettront-ils le sujet institutionnel à l'ordre du jour du débat public? *ag*

Edito

## Jeux fédéraux

Institution modèle à tous égards et réussite manifeste depuis 70 ans, la Loterie Romande (dites LoRo) se sent incomprise et malmenée, en raison même de son exemplarité et de ses succès. Où l'on voit des juristes bornés de la Berne fédérale, des concurrents jaloux et des politiciens moralisateurs se liguer pour empêcher la LoRo d'accomplir sa mission de pure utilité publique, concrètement de redistribuer la totalité de ses quelque 180 millions de bénéfice annuel, tous gagnants et frais payés.

Le cri de la poule aux œufs d'or que d'aucuns voudraient arracher de son nid, c'est l'ancien conseiller d'Etat jurassien Jean-Pierre Beuret et encore président de la Loterie romande qui le pousse. Dans une toute récente livraison de la collection «Le savoir suisse», catégorie Opinion, il défend «Le premier mécène romand en péril». D'un ton vif et parfois rageur, il rappelle l'histoire des jeux d'argent et la faveur dont ils jouissent chez les humains, alignant les arguments pro LoRo. Voilà une société de loterie qui répartit le revenu net de ses activités entre la culture, le sport, l'action sociale et d'autres fins d'utilité publique. Une entreprise de pointe qui met les technologies les plus sophistiquées au service des innombrables amateurs de jeux d'argent. Une organisation originale et dynamique, dont les procédures rigoureuses et attributions transparentes contrastent avec les affaires souvent obscures menées sur le marché des jeux et casinos. Une forme moderne, efficace et souple, de service public, qui vaut bien une défense aussi convaincue et engagée que les administrations traditionnelles et leurs fonctionnaires devenus simples personnels.

Voilà surtout une réussite commune des cantons romands qui suscite la convoitise et dérange outre-Sarine. Car il se pourrait bien que le fameux «Graben» soit effectivement la ligne de partage entre les partisans de la Loterie Romande et ses envieux détracteurs, qui se recrutent les uns et les autres dans tous les partis et horizons fédéraux. Comme si les juristes du Palais se référeraient plus volontiers à la lourde «Swisslos» ou au dinosaure mort-né sous le nom d'«Unique Lottery» qu'à l'inventive et francophone LoRo. Comme s'ils se souciaient de faire jouer la concurrence entre casinos plutôt que de réglementer un marché par essence trop libre, aux profits quasiment insaisissables.

L'élaboration et surtout la mise en œuvre de la législation sur les casinos sont déjà entrées dans l'histoire des institutions fédérales comme des illustrations anthologiques du combat inégal entre l'administration et les groupes de pression, arbitré par un parlement sous influence et mené par une Ruth Metzler en l'occurrence mal inspirée. Beau sujet pour une reconstitution cinématographique qui pourrait s'intituler «Spielchen im Bundeshaus». *jj*

# Les dérapages de la Commission pour les questions conjoncturelles

**La concurrence prônée à tort et à travers par une commission d'experts débouche sur un système de soins incontrôlable fondé sur la seule «nécessité» économique.**

C'est une de ces commissions que le pouvoir aime mettre en place pour conforter ce qu'il faut bien qualifier de «système». Sont désignés un représentant de l'Union suisse des paysans, un représentant d'économiesuisse, un représentant de l'Union suisse des arts et métiers et un représentant de l'Association suisse des banquiers. Certes l'Union syndicale et Travail.Suisse ont eux aussi un représentant pour, comme on dit chez nous, «la bonne façon». Deux magistrats y siègent, Marina Masoni, radicale tessinoise, et Michel Pitet, PDC de Fribourg. Et aussi des professeurs d'économie. Est flagrante la sous-représentation romande et féminine, malgré la présence d'Astrid von der Hagen, présidente de *Wirtschaftsfrauen Schweiz!*

Cette commission a pour mission d'analyser la situation économique mondiale et suisse, financière et monétaire. Mais elle a en 2001 élargi son cahier des charges. Elle choisit désormais un thème dont l'impact économique est fort. Cette année, la réforme de la santé publique.

Une remarque préalable. Cet objet est actuellement en discussion devant les commissions des Chambres. Certains points y sont âprement discutés. Appar-

tient-il à une commission patronnée par un autre département que le département responsable d'intervenir dans le débat? Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), officiellement représenté dans la commission, est-il habilité à peser sur la discussion par une intervention publique?

Passé encore si la commission, prédosée nous l'avons vu, se contentait d'établir des données scientifiques. Mais elle prend outrageusement parti, affichant par préjugé idéologique son mépris de la démocratie.

## Le financement des hôpitaux

La commission considère comme établi que le nombre de lits pour soins intensifs est trop élevé en Suisse. Les chiffres présentés situent la Suisse plutôt dans la moyenne. Mais admettons qu'un effort de réduction soit possible et souhaitable. La commission estime que les responsables politiques en sont incapables: «Pour un directeur de la santé publique, s'engager en faveur de la fermeture d'un hôpital revient presque à un suicide politique. Le risque de ne pas être réélu est très élevé.»

Le risque d'impopularité existe, c'est vrai. Mais des magistrats courageux n'en ont pas moins agi, tout en rendant des

comptes à leurs électeurs. Il aurait été équitable d'en prendre acte.

Et comment faire mieux? La commission a son remède. La mise en place d'une concurrence renforcée qui comporte deux principes essentiels: la liberté de contracter accordée aux caisses d'assurance maladie et le financement «moniste» des hôpitaux, soit par les caisses seules (actuellement la moitié du coût est financée par l'Etat).

Ce mode de financement aurait pour premier effet un renchérissement considérable des primes d'assurance qui, pour une bonne partie de la population, sont pourtant à la limite du supportable. Que cela ne tienne! Grâce aux économies qu'il réalisera, l'Etat pourra élargir sa prise en charge, totale ou partielle, des primes. Le cercle des assurés subventionnés sera d'autant plus large. Admirable! La concurrence qui est prétendument l'affirmation d'une liberté aurait pour conséquence le développement de l'assistanat.

Mais surtout la décision serait prise sous l'effet de la concurrence, c'est-à-dire par les caisses exerçant la liberté de contracter, sans contrôle démocratique. La commission écrit: «Les hôpitaux non rentables seraient nécessairement fermés sans qu'une décision politique soit nécessaire.»

On relèvera l'emploi à deux reprises dans la même phrase de «nécessaire». Les hôpitaux non rentables (les conditions de la rentabilité pour les patients et le personnel ne sont pas évoquées) seront nécessairement fermés par une loi d'airain imposée par les assureurs, et ces derniers n'auront pas de compte à rendre, puisque la décision échappera au contrôle démocratique, superflu et pas nécessaire.

La commission fait la démonstration parfaite que le libéralisme poussé jusqu'à sa dernière limite est liberticide.

Le paradoxe, c'est que cette proposition de priver les citoyens de leurs droits démocratiques au profit du marché émane d'une commission mise en place par le pouvoir démocratique. *ag*

Les tâches suivantes incombent à la Commission pour les questions conjoncturelles:

- elle apprécie de manière suivie l'état et l'évolution de la conjoncture dans le pays et ses régions et fait rapport;
- elle se prononce sur des questions économiques importantes;
- elle peut soumettre des recommandations au Conseil fédéral ainsi qu'aux départements compétents;
- elle élabore sur demande des rapports scientifiques ou formule des mandats correspondants à des tiers et peut donner son avis sur leurs rapports.

(Source: site Internet de la commission)

# Faire de la vie privée un débat public

**Les nouvelles technologies diminuent de jour en jour la place de la sphère privée. Une étude européenne fait de ce sentiment un risque bien réel, trop souvent négligé par les autorités politiques.**

On a tendance à négliger la protection de la vie privée. Ce bien précieux est pourtant menacé par le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce constat n'émane pas d'un fan-club de George Orwell mais figure dans les conclusions d'une étude d'experts européens publiée sous l'égide de l'European Parliamentary Technology Assessment (EPTA).

L'étude (voir encadré) porte sur les dangers actuels et potentiels des nouvelles technologies pour la protection de la sphère privée, que les Anglo-Saxons appellent «privacy». Les dangers sont bien sûr là où on les perçoit. Les enjeux de sécurité permettent de justifier des mesures pouvant porter atteinte à la vie privée. Les débats récurrents sur la vidéo-surveillance des rues ou des écoles témoignent que la protection de l'individu n'a pas forcément le vent en poupe. Mais nous laissons aussi nombre de traces sans nous en rendre compte. Même placé dans la relative intimité de son domicile, l'ordinateur livre quantité de données sur son utilisateur. Les activités d'un individu ne sont plus décomposées. Pour surveiller un camarade, un agent de la Stasi devait le suivre au magasin, puis au cinéma, puis à la banque et se débrouiller pour intercepter son courrier. L'affaire est nettement plus simple quant toutes ces informations transitent par un seul et même

ordinateur individuel, cousin du télécran de 1984.

## La photo portable

Les nouvelles politiques publiques sont également demandeuses en données personnelles. L'exigence d'efficacité du secteur public se fait parfois au détriment de la sphère privée. L'Etat n'est de loin pas le seul abuseur potentiel de données privées. Ces éléments sont devenus une ressource économique importante pour les entreprises. Les cartes de fidélité des grandes surfaces sont des sources d'information sans fin. Ces technologies se développent rapidement sans que les autorités politiques n'appréhendent leurs effets sur la vie privée. Ainsi, personne ne paraît

avoir prévu l'explosion des téléphones portables avec appareil photo et de leur utilisation potentielle. Que se passera-t-il lorsque chacun disposera d'un appareil permettant d'enregistrer et de stocker des durées infinies de sons et d'images? Le débat public doit être capable d'anticiper ces phénomènes.

La technique permet aussi le développement de systèmes améliorant la protection de la sphère privée. Mais ces services ont tendance à rendre l'utilisation des moyens de communication plus compliquée et plus chère, ce qui est décourageant. Personne ne songe pour l'instant à crypter son courrier électronique.

Le rapport ne peint pas le diable sur la muraille. Toutes

les données touchant à la vie privée ne sont pas détournées. De cas en cas, il faut faire une balance des intérêts entre l'exposition potentielle de la sphère privée et sa protection. La vie privée fait l'objet d'une bonne protection juridique. Las, si l'on n'est pas suffisamment attentif à son respect, la loi peut rester lettre morte. Le rapport déplore la tendance actuelle qui confond «surveillance» et «sécurité». Il préconise aussi un renforcement des organes indépendants de surveillance.

La vigilance est donc de mise. Il y a 17 ans, en pleine affaire des fiches, la gauche était à la pointe du combat pour la protection de la vie privée. Il est temps de reprendre ce flambeau. *ad*

## Les technologies sous surveillance

Ce rapport est le premier publié par le réseau européen de services parlementaires qui s'occupent de l'évaluation des choix technologiques (EPTA). Fondé en 1990, ce réseau sert à échanger des informations et des idées. Le centre suisse d'évaluation des choix technologiques, «TA-Swiss», a participé à l'élaboration de ce document. Au niveau national, cet organisme est chargé d'examiner les effets des nouvelles technologies sur la société et l'économie. Il est un centre associé du Conseil suisse de la science et de la technologie, organe consultatif du Conseil fédéral.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré aussi à ce numéro:  
**Alex Dépraz (ad)**  
**Gérard Escher (ge)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Yvette Jaggi (yj)**  
**Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldeleri**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863,  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021 312 69 10

**E-mail:**  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

**www.domainepublic.ch**

# Une minorité sans halte ni loi

**Les gitans suisses courent toujours entre Alpes et Jura, de Constance au lac Léman, malgré des aires de séjour insuffisantes et une reconnaissance défailante de leur identité.**

Les nomades suisses cherchent relais et reconnaissance sur leur route. Il y a un an, on comptait 12 aires de séjour fixe et 44 de transit. Ces aires se trouvent surtout en périphérie, aux environs des grands axes et des zones industrielles. En peu de temps, le nombre d'emplacements a diminué de près de 10%. A la fin des années nonante, les aires existantes pouvaient accueillir plus de 1 600 personnes. Aujourd'hui seulement 1 500 pour près de 3 500 Tsiganes qui courent la Suisse, sans la quitter, pendant la bonne saison. Les sites officiels débordent. Et les communes refusent de supporter seules les coûts financiers et sociaux provoqués par les gens du voyage. Les possibilités réduites de haltes improvisées sur des terrains privés, via un loyer raisonnable, compliquent encore plus la situa-

tion. Quant aux places de séjour permanent, également en diminution, elles peuvent accueillir à peine 600 personnes, alors que la demande reste pressante.

Un rapport du Conseil fédéral, publié en octobre, constate la pénurie - il faudrait créer une trentaine d'aires de séjour permanent et près de quarante pour le transit - et suggère quelques solutions: de l'obligation d'inscrire les emplacements dans les plans cantonaux d'aménagement du territoire - rappelée par le Tribunal fédéral en 2003 - à l'utilisation des domaines mis en vente par l'armée. La Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» - instituée et subventionnée par la Confédération depuis 1997 - et la Commission contre le racisme, saluent l'expertise, mais regrettent aussitôt la retenue financière du gouvernement et son refus de légiférer face aux conflits opposant communes et cantons qui bloquent toute issue favorable aux projets proposés. Le différend entre Bulle/La Tour-de-Trême, désignée pour accueillir une aire de transit qu'elle conteste, et le Conseil d'Etat fribourgeois, qui ne voit pas d'autre alternative au site choisi, illustre à merveille la partie de ping-pong qui se joue sur le dos des gitans. Même si ailleurs, à l'image de Saint-Gall (cf. encadré) et des Grisons, une politique sensée et généreuse commence à voir le jour. De plus, toujours selon le rapport, 40 des 44 aires répertoriées manquent de base légale. Elles peuvent donc disparaître du jour au lendemain sans être remplacées.

Malgré les protocoles et les chartes, ratifiés par la Suisse, garantissant le respect du mode de vie nomade - à l'exception de la Convention n° 169 de l'Organisation mondiale du travail (OIT) sur les peuples indigènes et tribaux qui suscite quelques résis-

tances et traîne au Parlement - les entraves administratives, comme l'absence de lois assurant aux enfants un enseignement adapté, sans parler de la méfiance populaire, cantonnent toujours les gens du voyage aux marges de la société suisse. Comme le souligne l'étude, il faudrait avant tout placer les aires de séjour dans les agglomérations urbaines afin de favoriser leurs activités - colportage, aiguisage, commerce d'antiqui-



Dessin d'Aude Weber

tés ou de textiles, voire recyclage -, réglementées par la nouvelle loi sur le commerce itinérant, ainsi qu'une meilleure acceptation de la part de leurs compatriotes. Tout le contraire de la volonté, entre peurs et préjugés, de les éloigner des centres habités. Effrayés par les passages spectaculaires des gens du voyage étrangers qui traversent le pays par grands convois, de 35 à 50 caravanes, et qui s'installent volontiers illégalement sur des emplacements interdits, non sans frictions et quelques dommages collatéraux aux dépens des autochtones plus discrets.

Finalement, la revendication de haltes sur leur chemin, par-delà le besoin concret d'un abri, traduit la demande des gitans de vivre selon leur héritage et leur mémoire, douloureuse parfois. Il y a trente ans encore, les derniers enfants des gens du voyage étaient enlevés à leurs familles et sédentarisés par l'Etat suisse avec la collaboration de Pro Juventute.

md

Le canton de St-Gall souhaite créer six aires de transit officielles, fondées sur le droit de l'aménagement du territoire. A cette fin, le canton a élaboré une convention-type qu'il passe avec les communes concernées et précisant les modalités de financement, de réalisation et de gestion des aires de transit. En sollicitant l'accord préalable des citoyens, le canton acquiert le terrain et y aménage l'aire de transit à ses propres frais. La commune se charge de l'exploitation, mais c'est le canton qui prend à sa charge les coûts sociaux et sanitaires non couverts (et les dépenses d'éducation dans le cas des aires de séjour). La commune édicte en collaboration avec le canton un règlement qui définit l'utilisation de l'aire, les loyers, les frais accessoires et les taxes d'élimination des déchets ainsi que les conditions d'utilisation particulières pour les usagers. En vertu du règlement susmentionné, l'Association des gens de la route désigne un interlocuteur permanent qui proposera sa médiation en cas de conflit.

# Petit inventaire de politique suisse

**Les procédures de consultation répertoriées sur le site Internet de la Confédération montrent à quel point la législation de notre pays doit s'adapter aux règles dictées par l'Union européenne sans pouvoir en revanche participer à leur élaboration.**

Toutes les personnes qui suivent de près la vie politique suisse connaissent le site de la Confédération *admin.ch*, une sorte de supermarché de tous les textes fédéraux possibles et imaginables. D'habitude, on s'y rend pour consulter une information précise, un projet de loi, une intervention parlementaire, une jurisprudence ou le résultat d'une votation. Une vue en plongée sur une rubrique, par exemple les «procédures de consultation et d'audition» en cours, nous en dit ainsi beaucoup sur l'état de la Suisse à la fin 2006.

Les trois premiers textes mentionnés sont une révision de l'ordonnance sur la radioprotection, l'introduction de documents d'identité biométrique et la révision de la législation militaire. Le premier texte est présenté explicitement comme une adaptation aux normes européennes, le deuxième fait partie de l'«acquis de Schengen» et le troisième concerne la création d'un système pour la formation à l'étranger des militaires de milice. C'est peut-être un hasard lié à l'ordre alphabétique des départements concernés. Toujours est-il que ces textes du haut de la page concernent tous les relations de la Suisse avec l'étranger, non entre partenaires égaux, mais comme adaptation à l'Europe et demande de prestations.

Le texte suivant propose une modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac. Enfin un texte purement helvétique direz-vous. Eh bien non, il est écrit noir sur blanc qu'il faut rendre eurocompatible la struc-

ture fiscale de tous les tabacs manufacturés autres que les cigarettes. Notre inventaire comprend ensuite une loi fédérale pour une redevance à payer pour l'utilisation des routes nationales, projet qui ne change pratiquement rien à la situation actuelle si ce n'est à rassembler dans une même loi des textes aujourd'hui disparates.

Il est également question d'auditions autour d'une stratégie suisse de cyberadministration qui sera «décentralisée mais coordonnée» avec un comité de pilotage et une future «convention-cadre» sur la collaboration entre les cantons et la Confédération, ce qui pourrait se traduire en langue vulgaire par «cause toujours, moi, canton ou commune de X, je fais mon petit logiciel dans mon coin et que personne

ne vienne m'embêter et surtout pas la Confédération... »

Mentionnons également la loi fédérale de promotion suisse, pour rassembler dans un seul organisme toutes les structures s'occupant de communication avec l'étranger, une convention sur l'accréditation des hautes écoles spécialisées, des aides financières aux organismes de cautionnement et la future loi sur le tabagisme passif.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication propose, lui, un financement spécial du transport aérien, une ordonnance sur le bruit des machines de plein air, un plan d'action contre les poussières fines, la planification des zones de desserte régionales pour la télévision, l'encouragement à la pres-

se par une participation aux frais de diffusion et une ordonnance sur la durée de repos des chauffeurs professionnels.

Ces textes peuvent être divisés en deux grandes catégories: les adaptations du droit suisse aux conséquences des bilatérales ainsi qu'à nos relations avec l'Union européenne et des projets concernant médias, communications et nouvelles technologies. Bien sûr il y a quelques exceptions, mais cette liste nous semble symptomatique d'un double mouvement: adapter la Suisse à l'Europe et aux nouveautés technologiques. En somme, on réagit, souvent de manière intelligente, mais plus rarement on prend les devants et on anticipe. Pour cela il faudrait être plus près, beaucoup plus près de l'Union européenne. *jjg*

## Art.2 But de la procédure de consultation

<sup>1</sup>La procédure de consultation vise à associer les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés à la définition de la position de la Confédération et à l'élaboration de ses décisions.

<sup>2</sup>Elle permet de déterminer si un projet de la Confédération est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté.

## Art.3 Objet de la procédure de consultation

<sup>1</sup>Une consultation est organisée lors des travaux préparatoires concernant:

- les modifications de la Constitution;
- les dispositions légales visées à l'art. 164, al. 1, let. a à g, de la Constitution;
- les traités internationaux qui sont soumis au référendum prévu par l'art. 140, al. 1, let. b, de la Constitution ou sujets au référendum prévu par l'art. 141, al. 1, let. d, ch.3, de la Constitution, ou encore qui touchent des intérêts essentiels des cantons.

<sup>2</sup>Une consultation est organisée sur les autres projets qui ont une grande portée politique, financière, économique, écologique, sociale ou culturelle ou dont l'exécution sera confiée en grande partie à des organes extérieurs à l'administration fédérale.

<sup>3</sup>Lorsque les cantons sont particulièrement concernés par un projet d'ordonnance, ils sont consultés.

Loi sur la consultation, LCo (RS 172.061)

# Le collectif et l'intime, l'instantané et l'évolution

Nous publions le texte de l'allocution de Ruth Dreifuss le 10 novembre 2006 lors de la remise du Prix culturel de l'Union syndicale suisse à la photographe neuchâteloise.

Lorsque nous avons créé, il y a une vingtaine d'années, le prix culturel de l'Union syndicale suisse, nous étions bien dans la double tradition de la gauche: reconnaissance du statut de travailleur à l'artiste, affirmation du droit des prolétaires à la culture.

C'est à dessein que j'ai utilisé un vocabulaire vieilli, car la longue relation entre le syndicalisme (la gauche) et la culture mérite d'être questionnée. Elle n'est pas sans ambivalence et a donné lieu à bien des errements tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Lorsque la peinture ou la musique est utilisée comme vecteur d'un message politique, est-ce de l'art... ou de la communication? Lorsque la culture doit exprimer des sentiments collectifs, est-ce encore de la création artistique... ou n'est-ce pas la négation des sentiments individuels? En revendiquant l'accès à la culture à ceux et celles qui en sont exclus - par leur précarité, leur scolarité trop brève, leur manque de moyens - est-ce d'un élargissement de l'éventail des biens consommables ou d'une possibilité de développement de la personnalité qu'il s'agit? Il y a eu de tout cela dans la relation entre culture et monde du travail, du meilleur - comme la Guilde du Livre - comme du pire - le réalisme socialiste.

Ce questionnement est permanent, car la culture relève toujours, à la fois, du collectif et de l'individuel. Elle réunit les êtres dans une émotion commune, mais cette émotion est exprimée par une personne unique, qui crée à partir de son expérience singulière et de sa sensibilité propre au monde, au monde intérieur qui l'habite et au monde extérieur qu'elle rencontre et décrit. Lorsque l'Union syndicale suisse donne son prix culturel, c'est à la fois une marque de reconnaissance pour une émotion donnée et la distinction d'une personnalité hors du commun, dont la créativité s'épanouit en dehors des chemins battus.

Monique Jacot est une de ces personnalités hors du commun, qui chemine hors des chemins battus, qui travaille hors des

conforts de l'habitude. Une photographe-chercheuse, tant en ce qui concerne la forme que le fond. Elle saisit la vie dans des instantanés qui, loin de figer la réalité, laisse imaginer ce qui précède et suit le moment, ce qui se trouve hors cadre. Ses instantanés sont le résultat fulgurant de longues patiences, de travaux d'approche qui lui permettent d'appivoiser les êtres qu'elle photographiera. Elle les associe à la tâche de faire comprendre leur quotidien: paysannes, ouvrières, militantes politiques, toutes ont été, au sens fort, les sujets - jamais les objets - des enquêtes de Monique Jacot. Mais le prix de l'Union syndicale suisse distingue tout autant les paysages rêveurs de Monique Jacot, les bouquets de fleurs nostalgiques dans leur effeuillement et les objets qui soudain, n'étant plus considéré dans leur utilité pratique, deviennent des sculptures déroutantes. Et puis, il y a les créations à cheval entre peinture et photogra-

phie, les transferts qui transforment les pellicules et leurs supports, qui percutent des images différentes et les recomposent. Monique Jacot explore le monde, du réa-



Ajotex, Porrentruy, 1992.  
© Monique Jacot

lisme jusqu'au rêve, avec le même désir de partage. C'est cette recherche solitaire, têtue, et cet échange solidaire, chaleureux, qui font de Monique Jacot une grande artiste. ■